

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents :	50	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	17	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	10	après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants :	60	la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDÉVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **10 MARS 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **10 MARS 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-026-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

OBJET : MAISON DE SANTÉ DE CHAUDES-AIGUES - APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

Vu le projet de maison de santé pluridisciplinaire à Chaudes Aigues, porté par Saint-Flour Communauté dans une partie des locaux du centre hospitalier Pierre Raynal ;

Vu la convention de gestion entre Saint-Flour Communauté et la Commune de Chaudes-Aigues pour la maison de santé pluridisciplinaire en date du 23 décembre 2024 et son avenant n°1 ;

Vu la convention de mise à disposition de locaux pour la création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire au sein du centre hospitalier Pierre Raynal en date du 25 novembre 2025 et de son avenant n°1 en date du 26 février 2026 ;

Rappelant que cette mise à disposition porte sur une surface totale de 192.69 m², moyennant une redevance annuelle de 4 € /m²/mois, pour une durée de 15 ans reconductible 5 ans, pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire ;

Considérant que cette maison de santé pluridisciplinaire sera destinée à l'accueil de professionnels de santé libéraux, le cabinet infirmier pour une surface de 37.15 m² et cabinet dentaire pour une surface de 43.10 m², et salariés dans le cadre du GIP « Ma Région, Ma Santé - Auvergne Rhône Alpes », dont le Département du Cantal est membre, pour une surface de 112.44 m² ;

Rappelant que par délibération en date du 26 janvier 2026, une convention de mise à disposition des locaux du GIP « Ma Région, Ma Santé - Auvergne Rhône Alpes » à titre gratuit a été conclue avec le Département du Cantal intervenant en sa qualité membre du GIP, pour une surface de 112.44 m² ;

Vu le plan de financement définitif de cette opération fixant le montant du loyer mensuel à 8.20 € HT/ m², hors charges locatives ;

Considérant qu'il convient de conclure un bail professionnel d'une durée de 9 ans avec le cabinet infirmier SCP d'infirmières Orpeco et le cabinet dentaire Thiago BERGER ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ APPROUVE le tarif de location des locaux de la maison de santé de Chaudes-Aigues à un montant mensuel de 8.20 € H.T./ m², hors charges locatives ;

✚ AUTORISE le Président de Saint-Flour Communauté à signer les baux professionnels avec les professionnels de santé de la maison de santé de Chaudes-Aigues ;

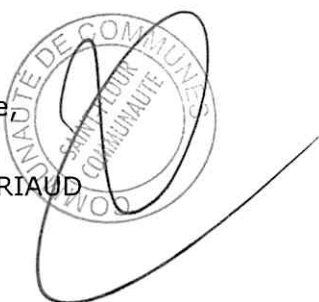
✚ AUTORISE le Président de Saint-Flour Communauté à signer tout autre document nécessaire à son aboutissement et à son exécution.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
03-03-2026 0304-DEL1B2026-026-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

